



Commission d'Organisation compétition

PV N° 02

Réunion du : 31/01/2022

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Etaient Présents :

- KRIBES SAID COC.
- MOUCHARA NADIA SECRETAIRE.
- HEZAM HAMMA MEMBRE.

Traitement des Affaires

Affaire N° 10 : Rencontre EHN- JAR (S) du 29-01-2022

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 29-01-2022 au stade communal de **HAMMAM N'BAILS** à 14h00.

ATTENDU qu'à la date de la rencontre l'équipe **EH. N'BAILS (S)** n'a pas régularisé sa situation administrative en matière de dépôt des demandes de licences (**ARTICLE 29 DES R-G -FAF**)

- Attendu que de ce fait la rencontre a été déprogrammée

Par ces Motifs la COC décide et en application de l'article 40 /RG/FAF :

- **Match perdu par pénalité à l'équipe (EHN) (S) pour octroyer le gain du match à l'équipe (J. AIN REGADA) (S) sur le score de Trois (03) à Zéro (00)**



Affaire N° 11 : Rencontre EHN- JAR (U19) du 29-01-2022

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 29-01-2022 au stade communal de **HAMMAM N'BAILS** à 11h00.

ATTENDU qu'à la date de la rencontre l'équipe **EH. N'BAILS (U19)** n'a pas régularisé sa situation administrative en matière de dépôt des demandes de licence (**ARTICLE 29 DES R-G -FAF**)

- Attendu que de ce fait la rencontre a été déprogrammée

Par ces Motifs la COC décide et en application de l'article 40 /RG/FAF :

- *Match perdu par pénalité à l'équipe (EHN) (U19) pour octroyer le gain du match à l'équipe (JAR) (U19) sur le score de Trois (03) à Zéro (00).*

Affaire N° 12 : Rencontre RSB - WAM (S) du 29-01-2022

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 29-01-2022 au stade communal de **BORDJ SABATH** à 14h00.

ATTENDU qu'à la date de la rencontre les clubs RS BOUHAMDANE et le **W. AIN MAKHLOUF (s)** n'ont pas régularisés leurs situations administratives en matière de dépôt des demandes de licences (**ARTICLE 29 DES R-G -FAF**)

- Attendu que de ce fait la rencontre a été déprogrammée

Par ces Motifs la COC décide et en application de l'article 40 /RG/FAF :

- *Match perdu par pénalité aux 2 clubs (RSB et WAM) (S) sur le score de Trois (03) à Zéro (00) à chacun.*



Affaire N° 13 : Rencontre RSB - WAM (U19) du 29-01-2022

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 29-01-2022 au stade communal de AIN

MAKHLOUF à 11h00.

ATTENDU qu'à la date de la rencontre les clubs **RS. BOUHAMDANE** et le **W. AIN MAKHLOUF (U19)** n'ont pas régularisés leurs situations administratives en matière de dépôt des demandes de licences **(ARTICLE 29 DES R-G -FAF)**

- Attendu que de ce fait la rencontre a été déprogrammée

Par ces Motifs la COC décide et en application de l'article 40 /RG/FAF :

- **Match perdu par pénalité aux 2 clubs (RSB et WAM) (U19) sur le score de Trois (03) à Zéro (00) à chacun.**

Affaire N° 14 : Rencontre WEF- ESAA (U19) du 29-01-2022

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 29-01-2022 au stade communal de **BOUATI**

MAHMOUD à 11h00.

ATTENDU qu'à la date de la rencontre l'équipe **de WEF (U19)** n'a pas régularisé sa situation administrative en matière de dépôt des demandes de licences **(ARTICLE 29 DES R-G -FAF)**

- Attendu que de ce fait la rencontre a été déprogrammée

Par ces Motifs la COC décide et en application de l'article 40 /RG/FAF :

- **Match perdu par pénalité à l'équipe (WEF) (U19) pour octroyer le gain du match à l'équipe (ESAA) (19) sur le score de Trois (03) à Zéro (01)**



Fédération Algérienne de Football
الرابطة الولائية لكرة القدم قالمة
Ligue Wilaya de Football Guelma



Affaire N° 15 : Rencontre WEF- ESAA (S) du 29-01-2022

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 22-01-2022 au stade communal de **BOUATI MAHMOUD** à 14h00.

ATTENDU qu'à la date de la rencontre l'équipe **WEF (S)** n'a pas régularisé sa situation administrative en matière de dépôt des demandes de licences (**ARTICLE 29 DES R-G -FAF**)

- Attendu que de ce fait la rencontre a été déprogrammée

Par ces Motifs la COC décide et en application de l'article 40 /RG/FAF :

- ***Match perdu par pénalité à l'équipe (WEF) (S) pour octroyer le gain du match à l'équipe (ESAA) (S) sur le score de Trois (03) à Zéro (00)***